

COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC)
Zone Industrielle Ouest Agglomération Rouennaise

Mardi 25 Septembre 2012

PJ : liste des participants

Les présentations sont téléchargeables sur le site « www.spinfos.fr »

La séance est présidée par M. Thierry HEGAY, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime, qui ouvre la séance, remercie les membres du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) pour leur présence, et précise que l'ordre du jour est dense, notamment pour éviter de faire une réunion de POA en plus de ce CLIC.

M. BARBAY - HNNE indique qu'il serait souhaitable de tenir 2 CLIC Rouen Ouest par an, ce qui permettrait d'alléger l'ordre du jour de chacun et ainsi favoriser les échanges. Il rappelle que le CLCI de Port Jérôme en est à sa 19ème réunion, alors que ce n'est que la 4ème réunion du CLIC de Rouen Ouest, dans des conditions qui sont souvent médiocres.

M. le Secrétaire Général informe que les agendas et les ordres du jour sont fort chargés, que les séances sont nombreuses, que les CODERST sont par exemple de plus en plus chargés, et qu'il fait remonter au Ministère la nécessité de bien définir les dossiers prioritaires.

M. Barbay estime que la présidence du CLIC de Port Jérôme, confiée à une personne qui n'est pas du corps préfectoral, donne une certaine souplesse. Il souhaite que le CLIC se réunisse 2 fois par an.

1 Approbation de compte-rendu de CLIC

Le compte-rendu du CLIC du 30 Juin 2011 est approuvé.

2 Présentation des faits marquants survenus dans chaque établissement depuis la dernière réunion du CLIC

a - GPN

M. TOSTAIN présente le bilan SGS, en précisant notamment l'évaluation des risques, les inspections DREAL, les formations HSE, les audits et contrôles, le projet Système de Management de la Sécurité, le Service Inspection Reconnu, le déploiement des actions suite à l'Inspection générale de Sécurité du groupe menée en 2009 (93% de réalisation).

Il présente également le compte-rendu des incidents et accidents de 2011, les actions 2011 réalisées pour la prévention des risques industriels majeurs, les actions 2011 réalisées pour la protection de l'Environnement, et pour finir le programme 2012/2014 des objectifs de réduction des risques industriels (2014 : grand arrêt, programme d'investissement de 4 Millions d'€ pour l'essentiel acté dans l'AP).

M. BOULAIS, présente plus spécifiquement l'incident du 29 septembre 2011 – l'incendie dans la salle des machines en précisant les faits, la communication à chaud et à froid, les causes, les conséquences, l'expertise des installations de l'unité, les travaux de remise en état, les contrôles de la revue de sécurité, l'échéancier, la traçabilité, et la prise en compte du retour d'expériences de cet incident.

Mme POUPIN signale que les informations, si elles ont été bien données vers l'extérieur, auraient mérité d'être mieux diffusées vers le personnel en interne. Par exemple, les sirènes POI n'ont pas été déclenchées, ce qui a généré beaucoup d'inquiétude.

Le CHSCT ne conteste pas l'ampleur des vérifications et contrôles réalisés, mais déplore qu'une analyse sur l'origine de l'accident n'ait pas été plus poussée. Elle souligne la question de la maintenance préventive.

Elle rappelle que le jugement rendu la veille sur la catastrophe AZF remet en avant les problèmes de sous-traitance. LE CHSCT considère que la question de la réintégration de la maintenance en interne chez GPN est essentielle, pour des raisons d'organisation du travail (le travail réalisé par les sous-traitants n'étant pas remis en cause).

Elle indique enfin que certains choix industriels ont une influence sur la sécurité. Le redémarrage partiel de l'unité – chaudière seule - est, selon le CHSCT, problématique (problèmes de phases transitoires).

M. PAVARD répond qu'aucun incident de ce type n'était connu, et que donc il n'y avait pas de défaut de maintenance préventive. Toutes les bonnes pratiques du groupe et de la profession ont été appliquées.

Il souligne par ailleurs que, même si elle est sous traitée, GPN concerne une maîtrise totale des pratiques de maintenance. GPN a pris des engagements vis-à-vis de l'administration pour renforcer la maintenance préventive.

GPN étudie par ailleurs la possibilité d'avoir une chaudière indépendante de l'unité ammoniac.

M. BRUNSTEIN demande pourquoi il y a eu une prise en charge psychologique du personnel suite à l'incident. M. BOULAIS indique que c'était juste un support. M. TOSTAIN signale que l'événement a été bruyant (fuite de gaz à 200 bars).

M. BARBAY rappelle que la maintenance préventive n'est pas le seul fait des travailleurs. Il rappelle que lors des CODERST, les questions d'externalisation de la maintenance dans les entreprises à risque ont déjà été signalées comme problématiques, du fait du manque de suivi dans le temps, et de la baisse des effectifs. Il estime qu'il faudrait, selon lui, revenir sur la pratique de l'externalisation.

Mme POUPIN conteste les propos de M. PAVARD. Le fait d'enregistrer les actions de maintenance dans un logiciel ne règle pas toutes les questions de maintenance.

Elle souligne que c'est un travailleur intérimaire qui a eu le plus besoin de prise en charge psychologique.

M. BOULAIS ajoute que la cellule psychologique a permis également de rassurer sur la pérennité de la continuité du travail. Le chantier s'est déroulé sur 9 mois, a été mené en toute sérénité, en partie grâce à la cellule psychologique.

M. BRUNSTEIN indique que la question de l'organisation du travail fait partie intégrante des études de danger.

b - Société des pétroles SHELL

Claire BAUDRY présente le Bilan SGS « limité » car l'exploitation est confiée à Petroplus.

Après avoir rappelé l'activité et le cadre réglementaire, les actions réalisées pour la prévention des risques sont exposées : renforcement des opérations de contrôles de la qualité des eaux, renforcement du suivi hydrogéologique, renforcement du suivi corrosion des installations de surface, mise en place d'une surveillance de nivellement des terrains de surface, abaissement de la pression maximale de service de la caverne, étude de faisabilité pour la protection mécanique des têtes de puits vis-à-vis d'une agression venant des installations voisines, étude de faisabilité puis mise en œuvre d'un réseau de surveillance sismique, étude pour l'amélioration de la protection cathodique, étude pour l'amélioration de la protection incendie, étude de faisabilité pour l'injection d'eau rapide en cavité, étude des moyens pour réduction des fuites accidentelles. Depuis le dernier CLIC, 1.2 M€ ont été investis. 2.3 M€ supplémentaires sont prévus pour mener les travaux suite aux études.

La formation, les exercices POI, les audits et inspections sont également présentés.

M. BARBAY et M. RITE, Directeur Développement Durable de Petit-Couronne demandent quelle était l'échéance de réalisation des travaux, et si cela va modifier l'aléa.

M. VILCOT de la DREAL répond : 5 ans et pas de modification sur l'aléa.

Le Maire adjoint de Grand Couronne demande ce qu'il adviendra si la raffinerie s'arrête. Mme BAUDRY indique que les solutions à mettre en œuvre sont à l'étude pour continuer l'exploitation des cavernes en toute sécurité, en cas d'arrêt de Petroplus.

M. BARBAY déplore que le calcul des aléas du PPRT prenne en compte des mesures de sécurité non encore installées mais seulement prescrites. Il se demande ce qu'il se passerait en cas d'accident mettant en œuvre des installations non encore améliorées.

M. VILCOT concède qu'il existe un décalage entre l'aléa et les dispositions en place au moment de l'approbation du PPRT. C'est la loi qui prévoit ça, ce n'est pas un phénomène local.

M. HUART rappelle que les aléas affichés tiennent compte de réductions du risque qui ont été négociées avec les industriels, et qu'il convient de ne pas perdre de vue. Il faut voir le verre à moitié plein et non le verre à moitié vide. Ces réductions des risques sont peut être l'une des principales valeurs ajoutées des PPRT.

M. BARBAY donne l'exemple de Port Jérôme, où les élus sont en lien avec les industriels, et connaissent bien les risques. Il souhaite que cette pratique se développe, qu'il y ait une vraie acquisition de la culture du risque, des réflexes à acquérir ou retrouver.

M. HEGAY souligne d'ailleurs que c'est l'objet même du CLIC.

L'adjoint au Maire de Petit Couronne souligne que la protection des têtes de puit des cavernes de Shell est importante pour la ville de Petit Couronne, et insiste sur la nécessité de limiter le risque à la source.

c - PETROPLUS

M. BILLANT présente le bilan du SGS, les faits marquants depuis le dernier CLIC (par exemple renforcement de l'efficacité de la maintenance sur le site avec 12 postes supplémentaires sur le site, un grand arrêt en 2011 pour un montant global de 30.2 M€ et 135 000 heures de travail, ...), le bilan sur la dépollution de la nappe phréatique, les actions 2011 réalisées pour la prévention des risques (4 M€ d'investissement pour 2011, pour les années à venir des travaux seront à mener dans le cadre du plan de modernisation des installations industrielles), les actions de réduction du risque à la source (en mai 2012 mise hors d'exploitation du Bac B853 permettant d'éliminer le phénomène dangereux « Boil over » impactant les zones habitées), absence d'incidents significatifs 2011 – 2012 et la situation de la raffinerie (difficultés financières fin 2011, arrêt en janvier 2012 des unités de production en sécurité et dans le respect de l'environnement, reprise en juin 2012, recherche de repreneurs, attente de la décision du tribunal de commerce du 2 octobre).

L'adjoint au maire de Petit Couronne demande ce qui a permis de stopper l'usage du Bac 853, qui semblait jusque là indispensable. M. BILLANT indique que la configuration actuelle de la raffinerie avec l'arrêt des huiles permet de mettre ce bac hors exploitation. En cas de redémarrage de l'activité huile, il sera indispensable de connecter la raffinerie au gaz naturel.

Il est confirmé à la CREA que cet arrêt est déjà pris en compte dans les cartes d'aléa.

La CREA demande depuis quand est évaluée la quantité de 2 000 m³ pompés dans la nappe. M. BILLANT précise que cela ne concerne que la période depuis 2008. Depuis cette date, le rythme de dépollution a augmenté. Il n'est pas possible cependant de prédire précisément quand la pollution sera résorbée.

M. VILCOT confirme que de nouveaux systèmes de pompage ont été mis en service en 2008, les anciens n'étant plus efficaces. L'idéal serait de pouvoir accélérer le pompage.

L'adjoint au Maire de Petit-Couronne rappelle que le volume initial était estimé à 20 000 m³. Il attend lui aussi des propositions d'accélération du pompage et apprécie que Petroplus ait changé de techniques permettant un pompage plus efficace.

La CREA demande où vont les volumes récupérés. M. BILLANT précise qu'ils sont réintégrés au sein de la raffinerie.

M. BARBAY indique que le pompage, s'il est globalement positif, a pu aussi décolmater des parties de sol qui limitaient la propagation de la pollution dans certaines failles.

M le Maire de Val de la Haye souligne que les odeurs qui ont été évoquées étaient particulièrement gênantes lors du redémarrage de la raffinerie. M. BILLANT rappelle l'engagement de la raffinerie pour lutter contre ces nuisances. Il précise néanmoins que certaines actions ont été interrompues du fait des difficultés financières.

d - BUTAGAZ

M. PICARD présente l'activité, l'organisation, les produits et les risques, le Bilan du SGS. L'adjoint au Maire de Petit Couronne indique avoir assisté au dernier exercice POI, et souligne l'intérêt d'une bonne communication entre l'industriel et la commune.

e - LUBRIZOL

M. GOHIER présente les actions 2011 réalisées pour la prévention des risques industriels majeurs (prévention et interventions sécurité, réalisations d'études complémentaires dans le cadre de l'arrêté de prescription des mesures MMR - au global 2.6M€), le bilan 2011 du SGS (POI/PPI, formation, inspections, audits, AP) et le programme 2012 d'objectifs de réduction des risques industriels pour un coût prévisionnel de 2.7 M€.

La CREA demande des précisions sur l'abandon du stockage d'acide chlorhydrique. Cet acide n'est plus utilisé que pour la régénération des résines d'adoucissement de l'eau. Les consommations sont faibles et ne nécessitent plus d'avoir un stockage vrac sur le site. Celui-ci sera remplacé par des conteneurs de 1000l pour assurer les besoins du site.

Mme POUPIN demande que, dans la présentation standardisée qu'elle apprécie, soit inclus le nombre de salariés de l'entreprise et le nombre des interimaire.

f - RUBIS Terminal

Mme LAUBIES présente les actions réalisées pour la prévention des risques industriels majeurs (pose des dispositifs de régulation de chauffe des bacs de fiouls lourds, bouclage des réseaux d'eau incendie des dépôts aval, HFR et CRD par une tuyauterie DN 400, Equipement des bacs de liquides inflammables par des alarmes de niveaux très hauts), le bilan du SGS (formation, audits, exercices POI), le bilan des incidents et accidents (aucun) et le programme 2012 des objectifs de réduction des risques industriels.

3 Point d'avancement des PPRT Lubrizol et Rouen Ouest

a – PPRT Lubrizol

M. VILCOT présente ce point d'avancement.

Le projet de stratégie et le projet de plan de zonage et de règlement du PPRT sont en cours d'élaboration par les services de l'Etat et seront achevés très prochainement.

M. BARBAY précise que les zones d'aléas ont été réduites du fait de l'élimination du risque réalisée par Lubrizol. Il demande si les réductions du risque sont déjà réalisées chez Lubrizol. Lubrizol répond que certaines sont encore à faire.

La CREA demande quand aura lieu la prochaine réunion d'association. La préfecture indique qu'elle aura lieu d'ici la fin de l'année.

b – PPRT Rouen Ouest

M. VILCOT présente ce point d'avancement, notamment les cartes d'aléas actuelles (disponibles sur le site spinfos.fr) tenant compte des réductions du risque sur les sites de GPN, Rubis, Pétroplus et la société des Pétroles Shell.

Il présente la situation contrastée entre la partie Nord (Grand-Quevilly, Petit-Quevilly, Rouen, Canteleu) et la partie Sud (Petit-Couronne, Grand-Couronne, Val de la Haye, Oissel), ce qui conduit à la proposition de scinder le PPRT en 2 :

- 1 PPRT regroupant GPN et Rubis
- 1 PPRT regroupant Pétroplus, Sté des Pétroles Shell, Butagaz.

Le CLIC Rouen Ouest resterait dans sa configuration actuelle.

Les 2 projets d'arrêtés préfectoraux sont en cours de consultation auprès des conseils municipaux concernés.

M. BARBAY et la Maire de Canteleu soulignent quelques erreurs sur les communes citées dans les diapositives.

Le Maire de Val de la Haye indique que l'avis défavorable de sa commune tient entre autres à ces erreurs sur les communes listées dans les projets d'arrêté, et sur des incompréhensions par rapport aux contraintes qui vont être opposées à la commune.

M. VILCOT indique que la commune de Val de la Haye est toujours impactée, en particulier sur le PPRT de la partie sud, mais des incertitudes existent encore sur l'aléa à ce stade.

Mme VITET précise que la scission ne change rien sur les contraintes pour les collectivités.

M. l'adjoint au Maire de Grand Couronne demande si les cartes présentées sont définitives ou non, si la décision est déjà prise de séparer les 2 PPRT, ou pas. Si elle n'est pas encore prise, quand le sera-t-elle ?

M VILCOT rappelle les principes de séparation du PPRT.

L'adjoint au Maire de petit Couronne indique que le conseil municipal s'est réuni, et donne avis favorable.

M. BARBAY souligne que les dimensions du CLIC se sont accrues, avec l'arrivée de Lubrizol, et il y a deux PPRT. Il rappelle que d'autres CLIC gèrent plusieurs PPRT, sans problème.

M. SCHAPMAN de la CREA rappelle qu'elle était favorable à découper le PPRT en deux, en particulier pour les villes qui ne sont pas charnière.

M. BRUNSTEIN demande des informations sur les coûts induits. M. VILCOT poursuit l'exposé en indiquant que les études de vulnérabilité qui vont être réalisées permettront de répondre à cette question.

M. RITE demande des éclaircissements sur la situation du Bac 853 de Petroplus. Il est confirmé que ce bac est définitivement arrêté. L'adjoint au maire ajoute que, si la raffinerie reprend, la commune sera toujours aussi exigeante sur la réduction des risques.

La CREA demande à être associée à la consultation des communes.

M. BOUFHAL, l'adjoint au Maire de Grand couronne redemande des éclaircissements sur l'intérêt de couper en deux le PPRT, et regrette que la sollicitation soit faite pendant les congés estivaux. M. VILCOT ré-expose les difficultés qu'il reste à régler sur l'aléa de la zone sud, qui risquerait de retarder l'avancement de la partie Nord. Un temps supplémentaire sera accordé aux communes pour se positionner.

La CREA demande si la réunion de POA de la partie Nord aura lieu après la signature des AP de séparation en 2. Il est confirmé que, outre la signature des arrêtés de séparation du PPRT en deux, les choses seront faites dans l'ordre suivant :

échange avec les communes (CREA associée) sur les études de vulnérabilité qui seront faites
consultation formelle des POA par courrier.

Une réunion de POA plus formelle sera réalisée ultérieurement.

4 Nouveautés réglementaires survenues depuis la dernière réunion du CLIC

M. VILCOT présente les principales évolutions réglementaires en ce qui concerne :

- le Plan de Modernisation des Installations Industrielles (notamment les documents techniques d'application)
- la poursuite de la refonte de la réglementation technique applicable aux installations contenant des liquides inflammables,
- la modification de l'arrêté du 10 mai 2000 par l'arrêté du 14 dec 2011 : SEVESO – actualisation des seuils bas
- Directive SEVESO 3
- Circulaire du 23 fev 2012 sur les ERP difficilement évacuables dans le cadre de l'élaboration des PPRT
- Note « activités économiques » du 10 juin 2011 complétant le guide PPRT
- Financement des mesures foncières : 1/3 Etat, 1/3 Exploitant, 1/3 Collectivité en l'absence d'accord entre les parties participant au financement 1 an après l'approbation du PPRT, pour des coûts inférieurs à 30 M€.
- Financement du renforcement du bâti : Signature le 21 mars 2012 d'un document de recommandation par AMARIS, l'UIC et l'UFIP : 25% Exploitant, 25% Collectivité, 30% Crédit d'impôts, 20% riverain.
- Décret du 7 fev 2012 relatif aux commissions de suivi de site

Mme POUPIN demande communication de la directive Seveso III. Elle est disponible sur le site Internet AIDA, à l'adresse suivante :

http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/489

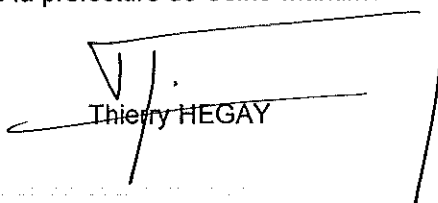
5 Questions diverses :

M. BARBAY rappelle que la consultation du public doit être compatible avec les dispositions de la convention d'Aarhus. Les recours sont possibles. HNNE a posé la question sur l'art 6, que l'on est incapable de mettre en œuvre : le public doit être associé à la décision. On ne sait pas faire.

Mme VITET remercie l'ensemble des participants et clôt la séance à 17H14.

---ooo0ooo---

Le Président de séance
Secrétaire Général
de la préfecture de Seine-Maritime



Thierry HEGAY